



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P278_2022

Date : 05/07/2022

OBJET : Travaux de restauration des cours d'eau du Cotentin - Lots n°5 à n°8

Exposé

L'Agglomération du Cotentin souhaite commander la réalisation de travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau présents sur les bassins versants du territoire communautaire.

L'intervention sur les cours d'eau contribue à l'amélioration et la préservation de la qualité des milieux aquatiques et rivulaires par la réalisation de travaux sur la ripisylve, d'aménagements liés à une activité agricole tournée vers l'élevage et d'actions sur la continuité écologique et la restauration morphologique.

Une consultation selon une procédure adaptée a été lancée en vue de conclure huit marchés publics de travaux, exécutés sous la forme d'accords-cadres à bons de commandes et répartis comme suit :

Lot 1 : Cours d'eau de La Hague - Végétation	50 000 € HT
Lot 2 : Cours d'eau de La Hague - Aménagements et restauration des cours d'eau	180 000 € HT
Lot 3 : Divette-Trottebec - Végétation	50 000 € HT
Lot 4 : Divette-Trottebec - Aménagements et restauration des cours d'eau	150 000 € HT
Lot 5 : Douve amont - Végétation	80 000 € HT
Lot 6 : Douve amont - Aménagements et restauration des cours d'eau	180 000 € HT
Lot 7 : Saire et Merderet - Végétation	40 000 € HT
Lot 8 : Merderet - Aménagements et restauration des cours d'eau	270 000 € HT

Les deux seules offres reçues ont été présentées par ASTRE environnement et ESPACE Basse-Normandie. Au terme de leur examen, il est proposé de signer les marchés publics comme suit :

Lot 5 : Douve amont - Végétation	Société ASTRE Environnement 70 chemin des Brûlés 50110 BRETTEVILLE
Lot 6 : Douve amont - Aménagements et restauration des cours d'eau	Société ESPACE Basse Normandie Les Bruyères 14240 CAHAGNES
Lot 7 : Saire et Merderet - Végétation	Société ASTRE Environnement 70 chemin des Brûlés 50110 BRETTEVILLE
Lot 8 : Merderet - Aménagements et restauration des cours d'eau	Société ESPACE Basse Normandie Les Bruyères 14240 CAHAGNES

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2022_050 du 5 avril 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°4,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'arrêté du Préfet de la Manche en date du 4 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Décide

- **De signer** les marchés publics pour les lots et avec les opérateurs suivants :

Lot 5 : Douve amont - Végétation	Société ASTRE Environnement 70 chemin des Brûlés 50110 BRETTEVILLE
Lot 6 : Douve amont - Aménagements et restauration des cours d'eau	Société ESPACE Basse Normandie Les Bruyères 14240 CAHAGNES
Lot 7 : Saire et Merderet - Végétation	Société ASTRE Environnement 70 chemin des Brûlés 50110 BRETTEVILLE
Lot 8 : Merderet - Aménagements et restauration des cours d'eau	Société ESPACE Basse Normandie Les Bruyères 14240 CAHAGNES

- **De constater** que les procédures pour les lots n°1 à n°4 sont infructueuses,

- **De dire** que les marchés sont passés pour une année à compter de leur date de notification. Ils sont ensuite reconductibles 3 fois par période d'un an, sans pouvoir excéder une durée totale de quatre années,
- **De dire** que les marchés seront exécutés au fur et à mesure de l'émission de bons de commandes et conclus sans montant minimum mais avec un montant maximum annuel fixé à :

Lot 5 : 80 000,00 € HT
Lot 6 : 180 000,00 € HT
Lot 7 : 40 000,00 € HT
Lot 8 : 270 000,00 € HT
- **De dire** que les dépenses seront imputées sur les budgets suivants :

Lots 5 et 6 : budget principal 01 compte 2315 ligne de crédit 81515
Lot 7 : budget principal 01 compte 2315 ligne de crédit 81515 et 81106
Lot 8 : budget principal 01 compte 2315 ligne de crédit 81515
- **De solliciter** les subventions les plus larges notamment auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE